

Romains

Rm 1.1 : *Que voulait suggérer Paul par cette double désignation de « serviteur » et « apôtre » ?*

Paul se nomme d'abord « serviteur de Jésus-Christ ». Le mot grec signifie à la fois esclave (qui est lié pour la vie à son maître et n'a aucune liberté) et serviteur (qui choisit librement de servir un maître).

Le mot apôtre signifiait étymologiquement « envoyé en avant », il désignait des messagers, des ambassadeurs. Dans le NT, il s'applique en premier lieu à l'un des Douze que Jésus avait choisis pour être les témoins oculaires de sa vie et de sa résurrection (Mt 10.2-42 ; Ac 1.21-22 ; 1 Co 9.1). Le ministère des Douze a été fondamental auprès des Juifs (Ac 2), des Samaritains (Ac 8) et des païens (Ac 10). Ils ont posé les bases de « la foi transmise aux saints une fois pour toutes » (Jude 3).

A côté d'eux, le titre d'apôtre est aussi appliqué à Barnabas (Ac 14.14 ; 1 Co 9.5-6) Silas et Timothée (1 Th 2.6), Jacques le frère du Seigneur (Ga 1.19), Andronicus et Junia « qui jouissent d'une grande considération parmi les apôtres » (Rm 16.7). Dans 1 Co 15, Paul semble distinguer entre « les Douze » (v. 5) et « tous les apôtres » (v. 7) auxquels le Seigneur est apparu « ensuite (c.-à-d. après les « cinq cents frères » v. 6) (NDBr p. 99).

Paul insiste ici et ailleurs sur son *appel* par Dieu (cf. Ga 1.15ss.) et par l'Eglise locale (Ac 13.1ss.). Il était aussi reconnu par l'Eglise générale (Ga 2.7ss.). Dans Rm 15.18 ; 2 Co 12.12, il indique « les signes, les prodiges, les miracles » comme marques de l'apostolat par lesquelles Dieu manifeste sa puissance et accrédite ses messagers (cf. Hé 2.4). Mais la marque suprême est l'efficacité de la parole de l'apôtre « pour amener les païens à l'obéissance » (Rm 15.18 ; cf. 2 Co 10.15). Dans ce sens, Paul écrit aux Corinthiens que le sceau de son apostolat, « c'est vous » (1 Co 9.2). Mais il ne se contentait pas de poser les fondements des Eglises (1 Co 3.10), il les édifiait (2 Co 10.8 ; Ph 1.25), les dirigeait, fût-ce à distance (1 Co 7.17 ; 14.37 ; 16.1), et priaït pour elles (Ep 1.16 ; Ph 1.9 ; Col 1.9). Voir aussi A. Kuen *Dons pour le service* p. 42-46.

Rm 1.2 : *Que signifie la mention des Ecritures au début de cette lettre ?*

Paul veut d'emblée signifier la continuité de la nouvelle alliance avec l'ancienne. C'est pourquoi il fait le lien entre l'Evangile et les écrits de l'AT.

K. Barth dit que l'Evangile « n'est pas une idée subite d'aujourd'hui, mais au contraire, le sens, le mûr produit de l'histoire, un fruit du temps comme semence d'éternité, une prophétie accomplie ». A présent, nous avons « accès à l'Ancien Testament tout entier » (Luther). En rappelant cette référence à l'Ecriture, Paul « s'interdit d'emblée l'honneur d'être un novateur » (Schlatter) (K. Barth *L'épître aux Romains* Genève 1972 p. 36).

« La proclamation du salut à la fin des temps avait été promise à l'avance car elle était le but de toutes les voies de Dieu envers l'humanité déchue et en particulier le terme annoncé de la préparation théocratique » (F. Godet *Romains* I, 3^e éd. Genève 1968 p. 170). Paul dit que l'Evangile de Dieu a été annoncé par les *prophètes* dans les Saintes Ecritures. M. J. Lagrange dit que « tous les écrivains de l'AT pouvaient être prophètes (cf. Jude 14) », pas seulement ceux des grands et des petits prophètes.

Par les 'Saintes Ecritures', Paul « fait allusion à l'ensemble des textes messianiques et eschatologiques dans lesquels la prédication chrétienne a vu dès le début, l'annonce de ce qui avait été accompli en la personne de Jésus-Christ (cf. Ac 2.16 ; 3.18, 21-26 ; 13.27 ; 17.2 etc.). Jésus lui-même avait présenté sa mission, avec sa passion et sa résurrection, comme l'accomplissement d'un dessein divin (cf. Mc 8.31) annoncé dans l'AT (cf. Lc 4.21 ; 24.26). Paul a lui aussi souligné dans ses épîtres la continuité des deux Testaments et la réalisation dans le NT des promesses et des figures contenues dans le premier (3.21-26 ; 4.9-11 etc.) » (A. Viard *Ep. Aux Romains* Paris Gabalda p. 33-34).

« En écrivant à une Eglise qui compte des croyants d'origine juive et dans la pensée d'atteindre, voire de désarmer, toute la section judéo-chrétienne de l'Eglise, il tient à souligner l'enracinement vétérotestamentaire de l'Evangile du Fils. Cet Evangile n'est pas une nouveauté imprévisible, une initiative divine déconcertante. S'il est apparu comme tel au plus grand nombre, c'est en vertu du manque d'intelligence et de la lenteur à croire même des meilleurs (cf. Luc 24.25). Les prophètes, dans les Saintes Ecritures, avaient fait des promesses à ce sujet : Paul en est persuadé maintenant, bien qu'en tant que pharisien zélé pour la torah et les prophètes, il n'ait rien perçu jadis de cette splendeur. Le voile qu'il évoque en 2 Co 3.15 pesait alors lourdement sur son cœur. Après sa conversion, l'Esprit avait illuminé l'Ecriture, et Paul fonde le plus souvent sa

prédication sur les annonces, plus ou moins claires nous semble-t-il parfois, faites par les hommes de Dieu de l'Ancien Testament (ses prophètes, vraisemblablement, ne sont pas seulement les prophètes écrivains, mais tous les porte-parole de Dieu). Ainsi l'apôtre est heureux de souligner la continuité et l'unité du plan de Dieu, comme il le fera dans les chap. 9-11. Il n'est pas un novateur dangereux, comme ses adversaires le déclarent, mais il inscrit son apostolat dans le dessein global de Dieu» (S. Bénétreau *Romains* I p. 44-45).

Les 'Saintes Ecritures' : « seul emploi de cette expression dans le NT (cf. Rm 7.12) qui semble provenir du Judaïsme » (A. Maillot *Romains* p. 43).

« Paul considère l'AT et la bonne nouvelle du salut comme une unité » (Hendriksen *Romans* p. 40). C'était déjà l'enseignement de Jésus (Lc 4.21 ; 22.37 ; 24.25-32, 44-48).

Rm 1.5 : *Que voulait dire Paul par l'expression : « obéissance de la foi » ?*

Paul emploie deux fois cette expression dans l'épître, ici et dans 16.26. D'une part, cette expression a une nuance polémique, définissant les caractéristiques du nouveau peuple de Dieu, d'autre part, elle résume toute l'apologétique de la lettre. Elle peut être considérée comme une déclaration de programme pour l'ensemble de l'épître, montrant l'importance de la foi dans la perspective de l'Évangile.

Dans un article du *WTJ* (N° 52 (1990) 201-224) D.B. Garlington (du Séminaire baptiste de Toronto) a résumé sa thèse de doctorat sur le même sujet sous le titre : « L'obéissance de la foi dans la lettre aux Romains ». Cette expression « retrace les limites qui marquent le peuple de Dieu » (J.D.G. Dunn). Puisqu'il n'y a plus de différence entre Juifs et non-Juifs (1.16-17 ; 2.11 ; 10.12, etc.), Paul s'efforce, dans l'épître aux Romains, d'exposer l'expression éthique et sociale de cette nouvelle entité corporative.

L'expression « obéissance de la foi » dans ses deux contextes

Dans un premier temps, Garlington examine la fonction de l'expression dans ses deux contextes. Dans Rm 1.5, après s'être identifié comme serviteur et apôtre de Jésus-Christ pour la diffusion de l'Évangile, Paul précise les caractéristiques de cet Évangile (v. 2-4) et sa mission : amener dans toutes les nations des gens à l'obéissance de la foi, les Romains faisant partie de ces nations. Le v. 5 occupe donc une place de charnière entre l'appel de Paul et sa mission, d'une part (v. 1-4), et l'adresse aux chrétiens de Rome, d'autre part.

Dans 16.26, l'expression se trouve dans la doxologie finale de la lettre. L'Évangile est une fois de plus défini à partir du v. 25. Contrastant avec le silence des siècles

passés, l'Évangile dévoile à présent le plan de Dieu révélé dans les écrits des prophètes (rappel de Rm 9-11 et 15.9s.) d'amener des non-Juifs, dans l'alliance avec des Juifs, à « obéir à Dieu en croyant ». « La mission de Paul doit donc être vue comme l'actualisation eschatologique du plan éternel de créer l'obéissance de la foi parmi les nations » (Garlington p. 205).

Les options grammaticales

Cranfield a fait la liste des différentes relations grammaticales de « l'obéissance » avec « la foi ». Il a d'abord relevé trois interprétations qui impliquent un génitif objectif :

1. obéissance à la foi (la foi comprise dans le sens de *fides quae creditur*, le corps de doctrine accepté) ;
2. l'obéissance à la foi (c.-à-d. à son autorité) ;
3. l'obéissance à la fidélité de Dieu attestée dans l'Évangile.

Deux interprétations impliquent le génitif subjectif

4. l'obéissance que produit la foi ;
5. l'obéissance requise par la foi.

Une autre interprétation requiert le génitif adjectival :

6. l'obéissance croyante.

Une interprétation s'appuie sur le génitif d'apposition :

7. l'obéissance qui consiste en foi.

Certains auteurs, comme Black, combinent le génitif adjectival avec le génitif subjectif dans l'idée de l'obéissance qui a sa source dans la foi.

Selon Garlington, les options basées sur un génitif objectif sont les moins probables. Dans Romains, *pistis* n'est jamais utilisé avec le sens de *ce que l'on croit*, comme c'est le cas dans 2 Th 1.8 et 3.14. Dans Rm 6.17, Paul dit à ses lecteurs qu'ils ont obéi « à l'enseignement fondamental » (*tupos didachtès*) auquel ils ont été soumis (comme les Galates ont « obéi à la vérité » : 5.7). L'idée n'est donc pas étrangère à Paul, mais elle ne semble pas avoir été exprimée par « l'obéissance de la foi ».

Les deux options avec le génitif subjectif diffèrent peu entre elles : la foi est la source de l'obéissance (en opposition avec une obéissance à la Loi). Le génitif d'apposition est celui que la plupart des commentateurs ont retenu : « l'obéissance, pour Paul est l'acte fondamental et décisif de la foi » (O. Michel). Le génitif adjectival s'en rapproche (obéissance croyante).

L'obéissance de la foi : expression de la réponse du croyant à l'Évangile

Dans les options qui s'appuient sur le génitif d'apposition, l'obéissance est identifiée à la foi (et opposée